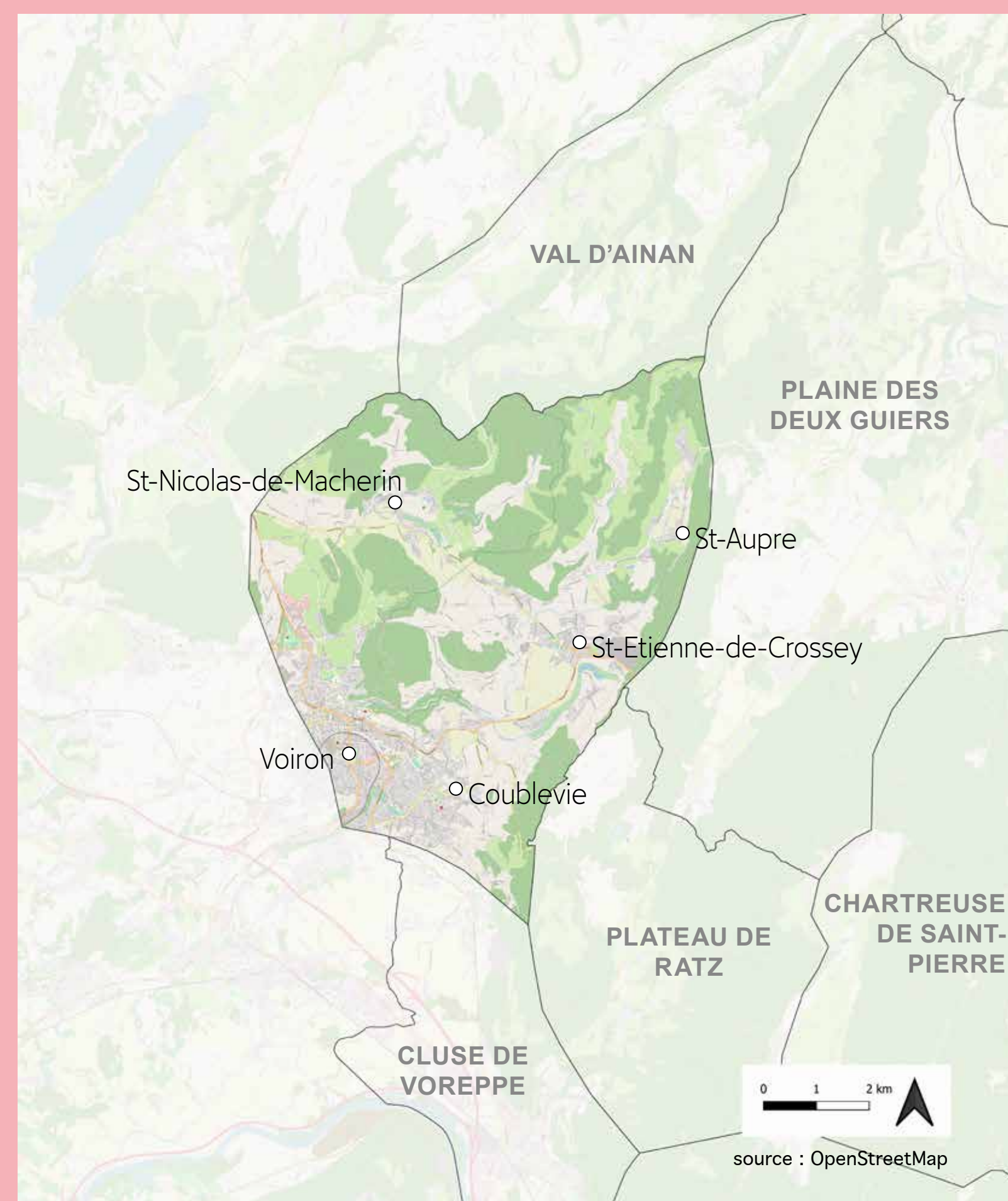




LE BALCON DU VOIRONNAIS

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

Unité paysagère : partie continue de territoire, cohérente d'un point de vue paysager et culturel



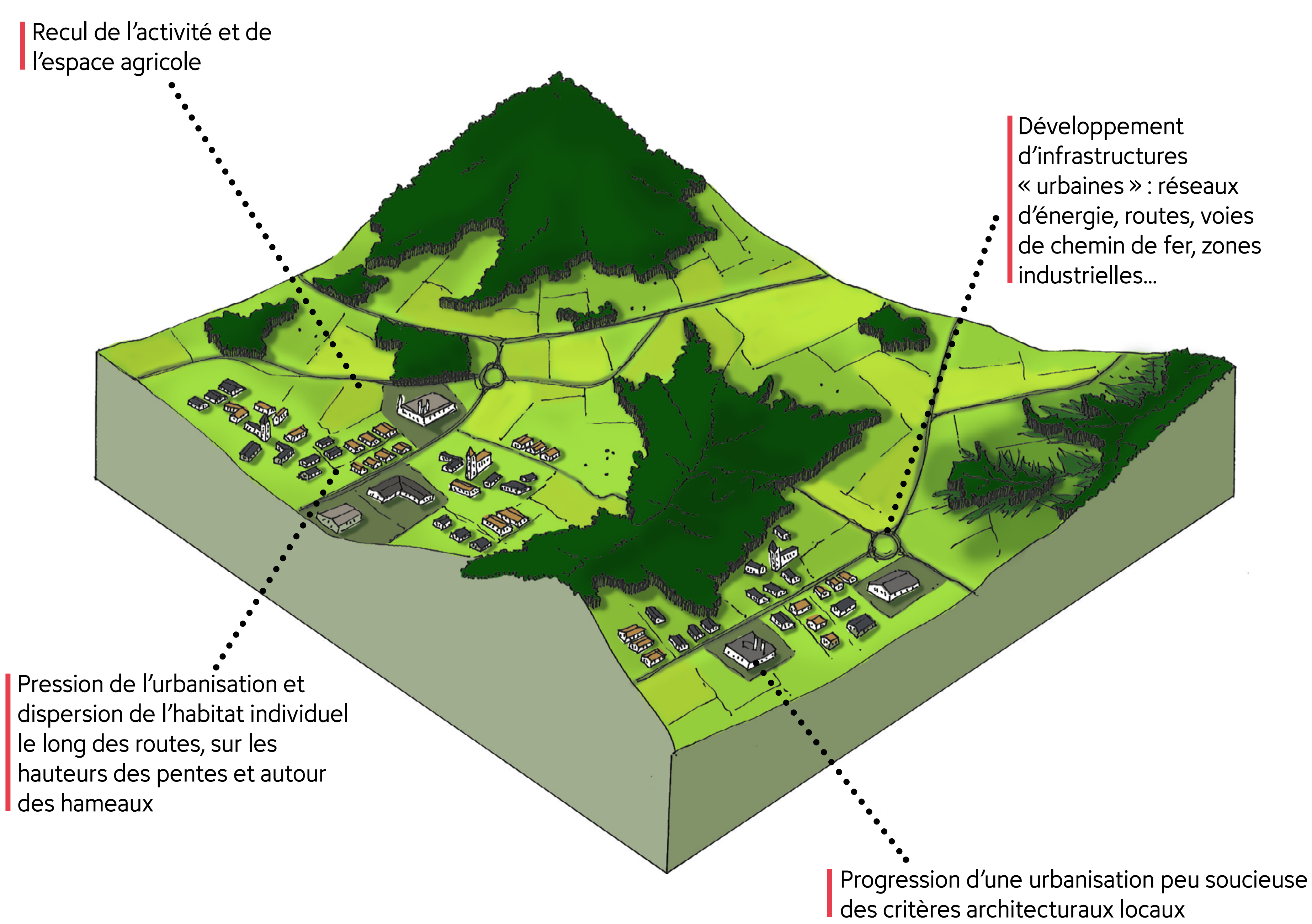
Les communes :
Coublevie, Saint-Aupre, Saint-Etienne-de-Crossey, Saint-Nicolas-de-Macherin, Voiron

Les rivières : la Morge

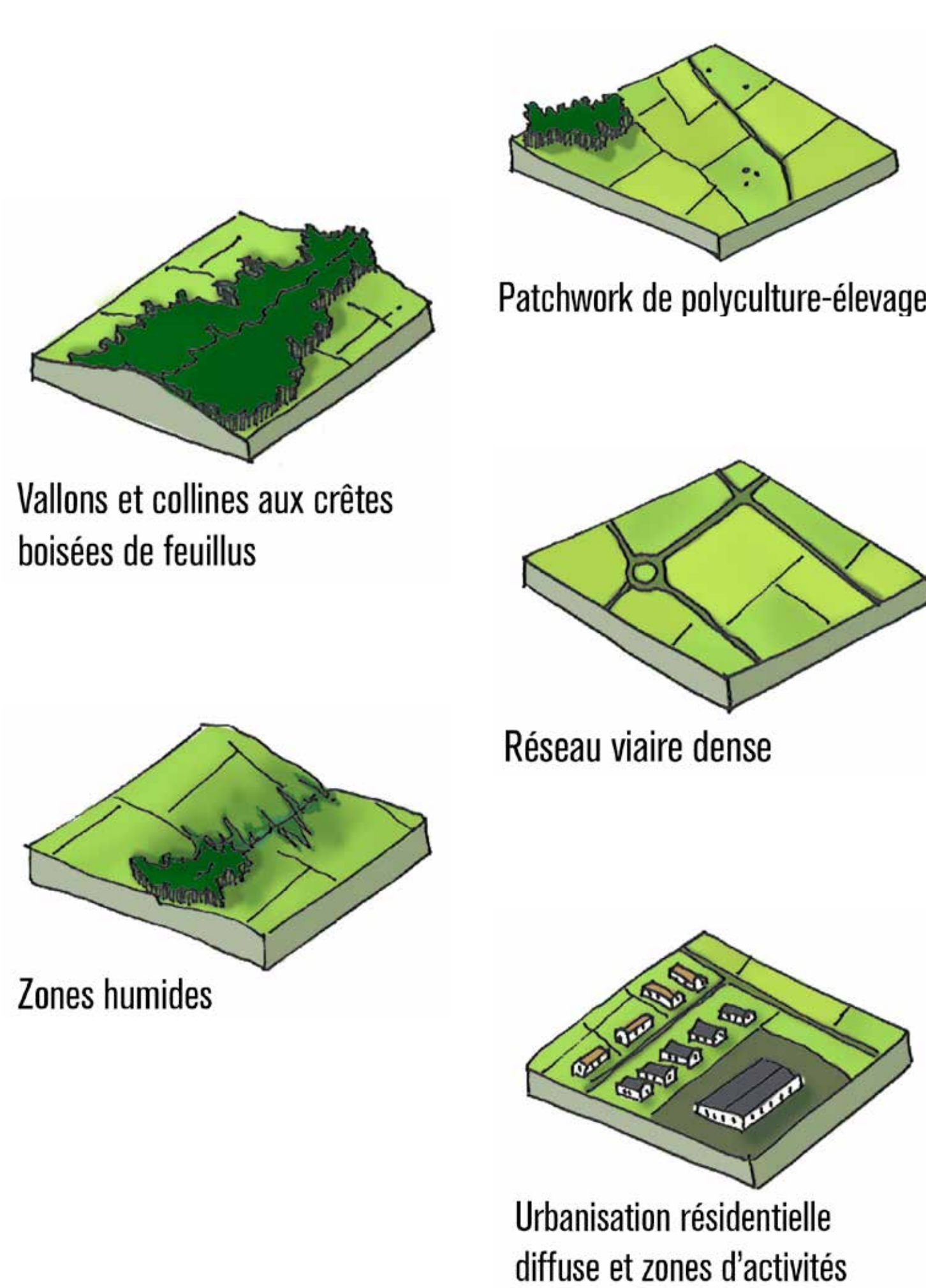
Les sites remarquables : gorges de Crossey, gorges de la Morge, tilleul pluricentenaire de Saint-Aupre, Etang Dauphin...

CARACTÉRISTIQUES DE L'UNITÉ

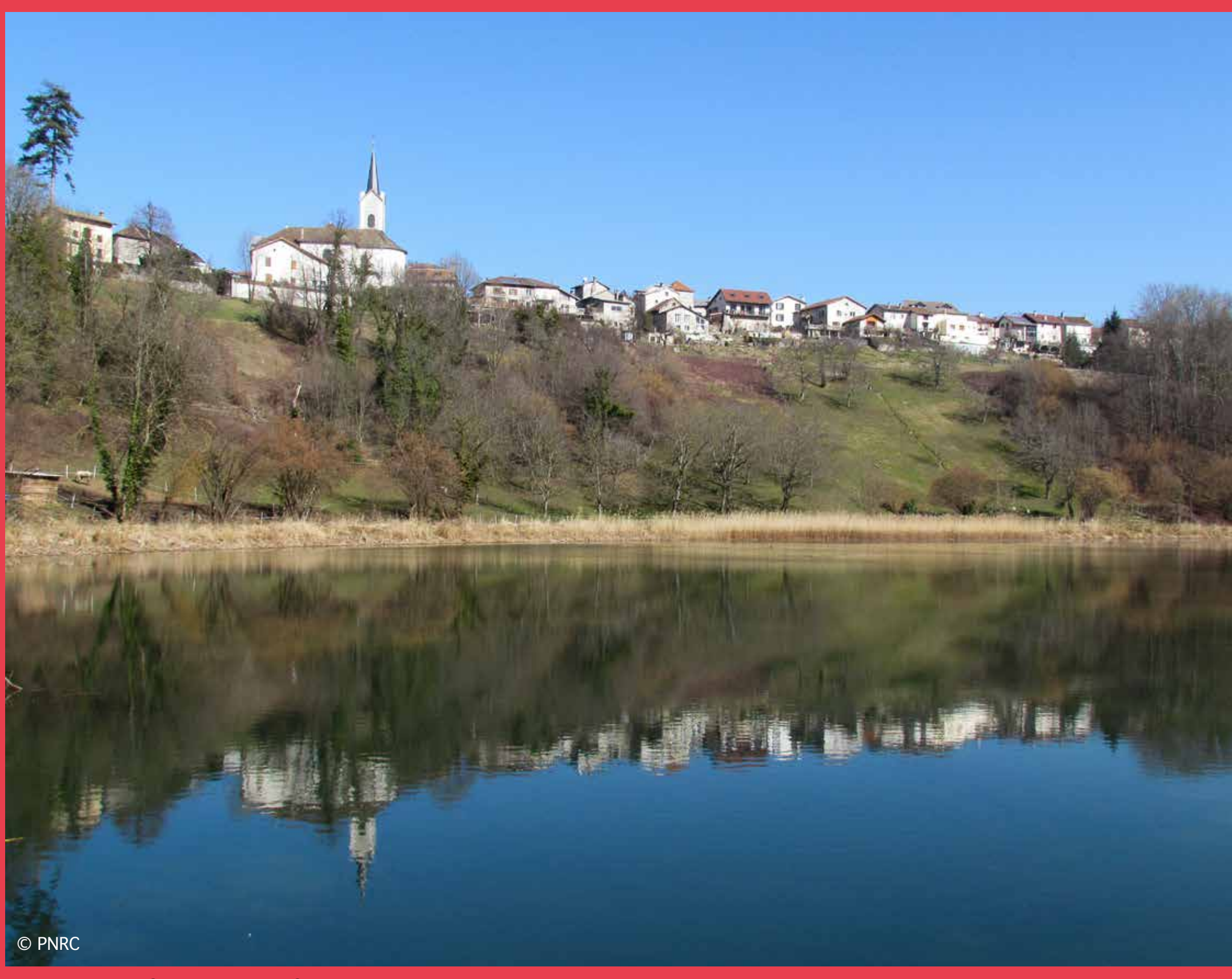
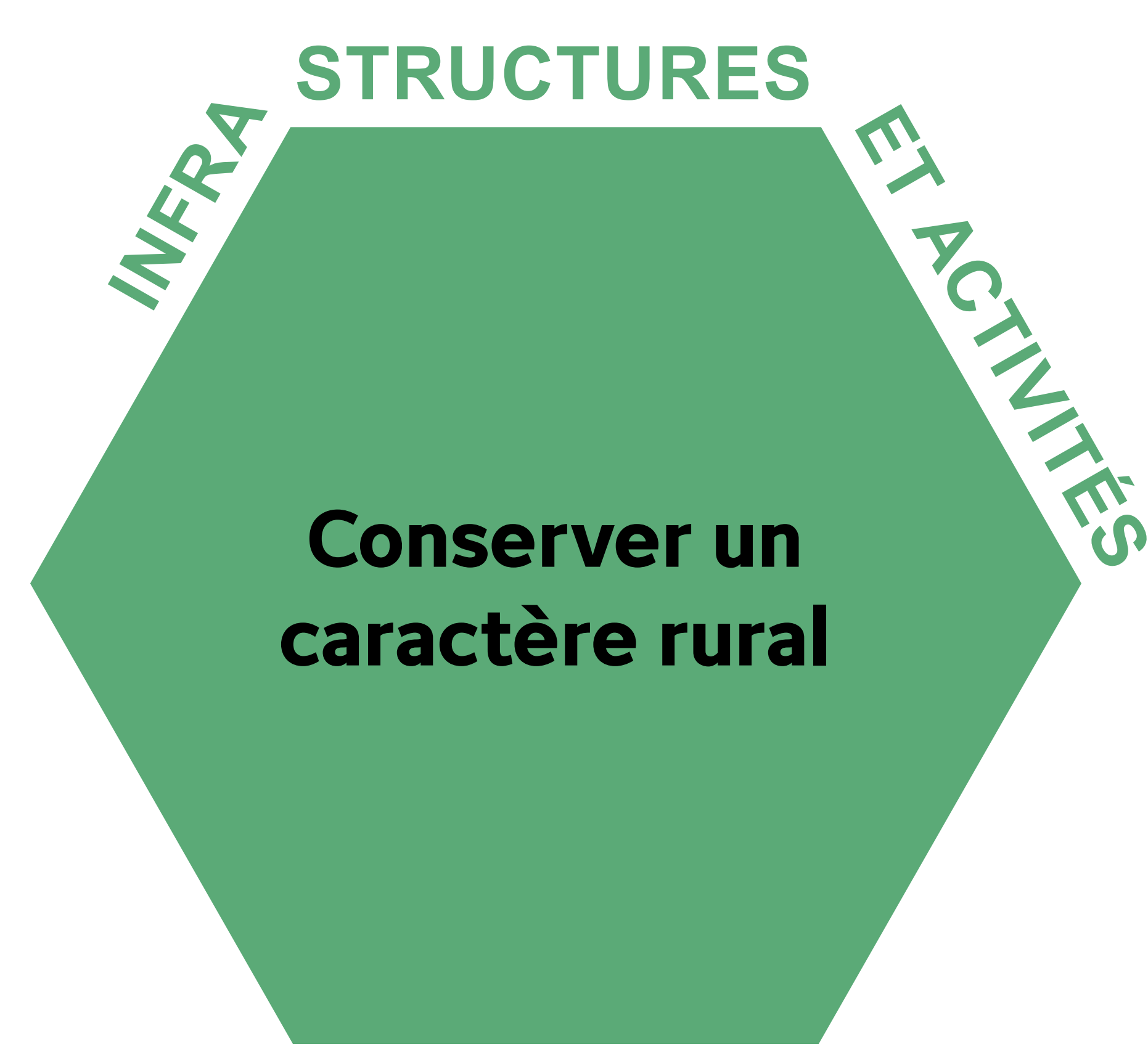
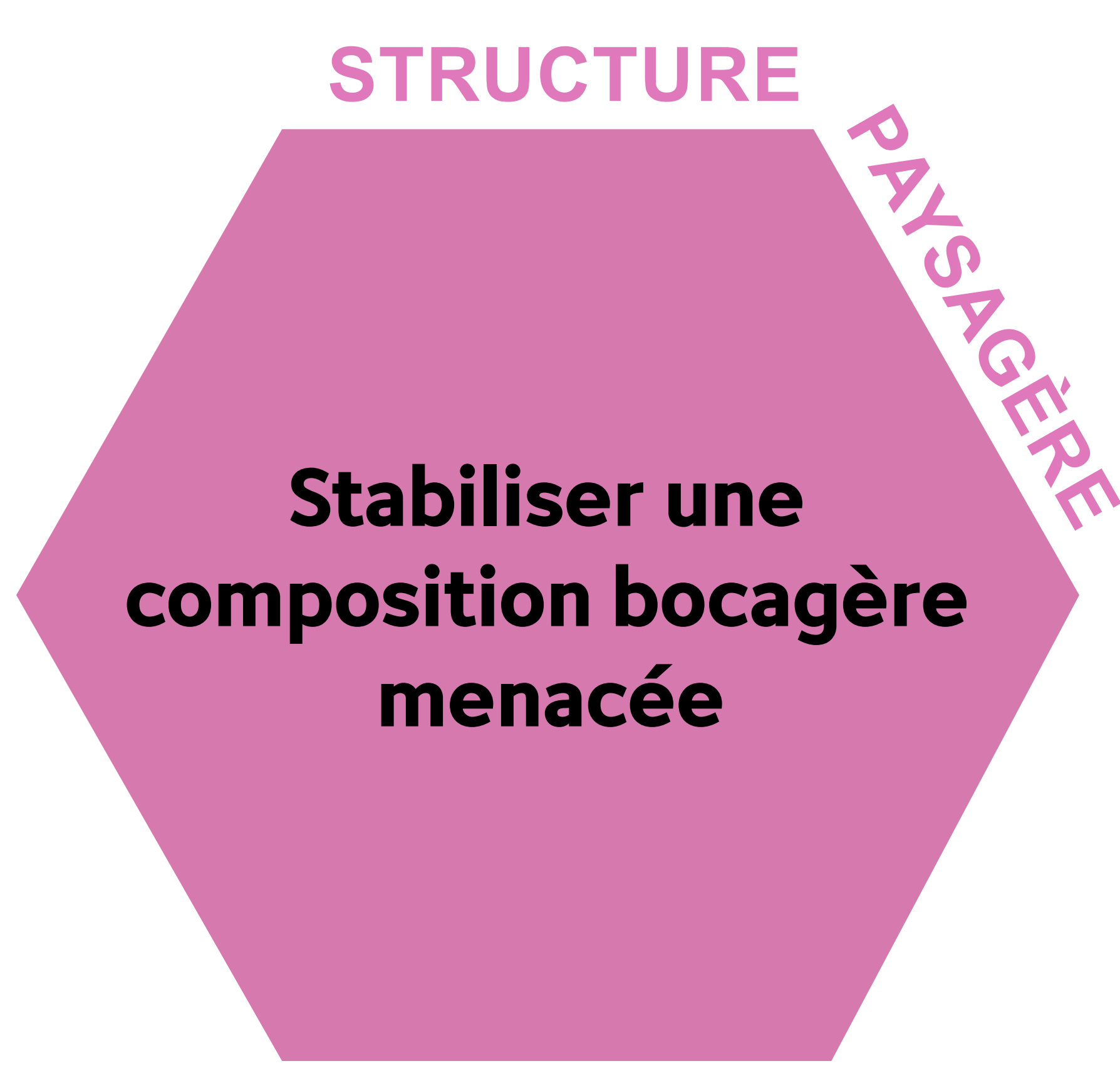
L'unité paysagère du balcon du Voironnais forme l'extrémité et l'entrée sud-ouest du Parc. Les collines molassiques s'étendent en amphithéâtre au nord de Voiron et de la vallée de l'Isère et viennent buter contre le chaînon jurassien du Ratz à l'est. Les espaces entre les collines sont plus ou moins larges, offrant terres agricoles, zones humides ou gorges.



LES MOTIFS



ENJEUX ET OBJECTIFS



Le Plan de paysage de Chartreuse a été réalisé par l'Atelier Chardon, Laurence Janet et Olivier Pasquet, les blocs diagrammes et les motifs paysages par Mathilde Lelièvre, la mise en page de l'exposition par Chloé Froger, sous la maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional de Chartreuse, avec les partenaires financiers suivants :

